

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV) DE LA BILLETTERIE DU DIAPASON

## PREAMBULE

Le Diapason est une salle de spectacles municipale gérée par la ville de Saint-Marcellin, située au 11, rue Jean Rony - 38160 Saint-Marcellin.

Les permanences de billetterie ont lieu les mercredis de 10 h à 12 h et de 14 h à 18h ainsi que les vendredis de 14 h à 18 h.

Adresse postale : Hôtel de Ville – Service culturel 21, place d’armes - 38160 Saint-Marcellin

Numéro de téléphone : 04 76 64 57 56

Courriel : [lediapason.billetterie@saint-marcellin.fr](mailto:lediapason.billetterie@saint-marcellin.fr)

Les présentes conditions générales de vente s’appliquent de plein droit et sans restriction à toutes les réservations effectuées pour l’achat de places de spectacles à l’unité et groupées auprès du Diapason. Il est entendu que l’achat de places de spectacles à l’unité ou groupées par l’acheteur implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente.

## ARTICLE 1 – GENERALITES

### 1.1. Dénomination

Chaque personne physique ou morale, majeure et capable, souhaitant bénéficier des services de vente en ligne ou de vente directe par téléphone ou au guichet et qui satisfera aux présentes conditions générales sera ci-après dénommée « L’ACHETEUR ».

Chaque réservation d’une place de spectacle effectuée par un acheteur sur le site Internet, au guichet ou par téléphone dans les conditions prévues dans les présentes Conditions Générales de Vente sera ci-après dénommée par « LA COMMANDE » ou « LES PRODUITS ».

Les présentes conditions générales de vente du Diapason définissent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de places de spectacles aux acheteurs.

### 1.2. Modalités d’achat de billets

Le site <https://www.diapason-saint-marcellin.fr/billetterie-en-ligne/> permet l’accès à un service de billetterie en ligne du Diapason qui commercialise en temps réel des billets de spectacles présentés au Diapason.

Le Diapason propose également la réservation de places par téléphone en composant le 04 76 64 57 56.

Il est également possible de réserver des places directement à notre guichet situé au 11, rue Jean Rony - 38160 Saint-Marcellin. L’Acheteur déclare en avoir pris connaissance et accepter les droits et obligations y afférents.

## ARTICLE 2 – CONDITIONS PARTICULIERES ET ACCUEIL DU PUBLIC

### 2.1. Horaires et lieu de spectacle

La date, le lieu et l’horaire du spectacle sont indiqués sur le billet.

La billetterie ouvre une heure avant le spectacle.

- La mention « placement libre » indique que les places ne sont pas numérotées et que les spectateurs s’installent sur le siège de leur choix, dans la limite des places encore disponibles au moment de leur arrivée.
- La mention « placement numéroté » indique que le billet correspond à un siège attribué lors de la réservation.

Les spectateurs retardataires ne peuvent être placés que lors d'une interruption du spectacle ou en fonction de l'accessibilité dans la salle.

Pour ne pas générer de bruit ou déranger le spectacle en cours, le public retardataire sera placé par un membre de l'équipe du Diapason.

En cas de placement numéroté, les places attribuées lors de l'achat ne seront plus garanties. En raison de contraintes artistiques inhérentes à certains spectacles, il peut être parfois impossible de faire entrer les retardataires. Dans cette hypothèse, la place ne sera pas remboursée au spectateur.

## **2.2 Respect des artistes et du public**

Il est interdit de manger, de boire, de fumer, vapoter, d'enregistrer, de photographier ou de filmer dans la salle (sauf personnes accréditées).

Les téléphones portables doivent être éteints avant d'entrer en salle et pendant toute la durée du spectacle.

En raison de contraintes artistiques inhérentes à certains spectacles, certaines sorties de salle pourront être définitives.

Pour chaque spectacle, un âge minimum (parfois maximum) est préconisé. Il est établi par les compagnies et le service culturel. Merci de le respecter pour le confort de tous.

Les mineurs non accompagnés par un adulte de plus de 18 ans ne sont pas acceptés en salle.

## **2.3. Modification et annulation des représentations**

### **2.3.1. Modification**

La direction peut être amenée à modifier la distribution, le programme ou le plan de salle, en fonction des contraintes techniques ou artistiques. De même, le placement numéroté pourrait être changé en placement libre, en cas de nécessité technique.

### **2.3.2. Annulation**

L'Acheteur ne peut annuler sa réservation après validation du paiement des places.

Les billets ne seront ni repris, ni échangés, ni remboursés.

L'échange est possible uniquement pour les abonnés de la saison en cours sur un spectacle de même valeur ou de valeur supérieure, sous réserve d'un délai de 48 h avant la date de la représentation inscrite sur le billet. Cet échange peut être fait uniquement par téléphone au 04 76 64 57 56 ou au guichet, situé au 11 rue Jean Rony - 38160 Saint-Marcellin.

Si l'annulation du spectacle résulte de la survenance d'un événement de force majeure tel que défini par la loi et la jurisprudence (notamment intempéries, grèves, incendie, dégât des eaux, maladie d'un interprète, épidémie...), le spectateur pourra, au choix, demander un échange, un avoir à utiliser sur la saison en cours, ou un remboursement du billet.

## **2.4. Sécurité**

En fonction du contexte national ou international, le plan Vigipirate peut être activé dans les salles de spectacle avec différents niveaux de vigilance. Dans le cadre de cette mesure, nous devons rester vigilants.

Ainsi, nos agents de sécurité contrôleront vos sacs à l'entrée du bâtiment.

Nous vous rappelons que tout objet contenant est strictement interdit au Diapason.

Enfin, nous n'acceptons aucun bagage et objets personnels en consigne.

En cas de comportement inapproprié, notre service de sécurité se réserve le droit d'intervenir pour faire respecter le règlement en vigueur, pouvant aller jusqu'à l'expulsion du contrevenant du bâtiment.

## **2.5. Effets personnels**

Le Diapason décline toute responsabilité pour les dommages, quelle qu'en soit leur nature, qui seraient susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les spectateurs.

Les batteries au lithium ne sont pas acceptées à l'intérieur du Diapason et ne peuvent être déposées en consigne. Par ailleurs, l'établissement n'est pas responsable en cas de perte, vol ou utilisation illicite du billet.

### **ARTICLE 3. PRIX**

Les prix des Produits sont indiqués en euros TTC. Ils sont établis sur la base des tarifs en vigueur fixés par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Marcellin.

Selon les spectacles, différents types de tarifs peuvent être proposés. Pour certains tarifs, des pièces justificatives peuvent être demandées selon les conditions indiquées sur le site.

Un billet ne peut être revendu à un prix supérieur à celui porté au recto dudit billet.

### **ARTICLE 4. COMMANDES – CONTRÔLE**

#### **4.1 Commandes**

Les réservations de Produits s'effectuent en temps réel. Dans ce cadre, le serveur de billetterie informe l'Acheteur en temps réel sur la disponibilité des Produits au moment de la passation de sa commande.

#### **4.2 Confirmation des commandes**

##### **4.2.1. Pour les commandes effectuées au guichet :**

À la prise de commande au guichet du Diapason, l'Acheteur valide sa commande auprès de l'agent en charge de la billetterie en effectuant son paiement.

Les billets sont alors imprimés et délivrés à l'Acheteur.

##### **4.2.2. Pour les commandes effectuées en ligne :**

À la prise de commande sur le site de la billetterie en ligne, la page « Récapitulatif de commande » permet à l'Acheteur de vérifier le nombre de Produits commandés et les modalités de livraison (E-billets ou retrait au guichet). Après avoir confirmé le contenu de sa commande, l'Acheteur la valide définitivement par le paiement. Il reçoit un justificatif de paiement ainsi qu'un récapitulatif de commande par mail.

Les billets électroniques (E-billets) devront être imprimés sur papier ou présentés sur un téléphone portable.

##### **4.2.3. Pour les commandes effectuées par téléphone :**

À la prise de commande par téléphone, l'Acheteur doit fournir ses coordonnées bancaires (carte bancaire) afin de valider la vente à distance (VAD).

Les billets sont alors imprimés par l'agent en charge de la billetterie et seront à retirer au guichet, lors des permanences de billetterie ou lors de son arrivée le soir du spectacle.

Aucune réservation par téléphone n'est possible, sauf pour les abonnés de la saison en cours.

#### **4.3 Contrôle**

L'Acheteur doit présenter un billet valide au contrôle, à l'entrée de la salle.

Au besoin, un duplicata peut être édité au guichet, à la demande de l'Acheteur.

Lors du contrôle à l'entrée de la salle, un justificatif en cours de validité peut être demandé et devra correspondre à l'identité et au tarif indiqués sur le billet.

### **ARTICLE 5. PAIEMENT**

Selon la délibération municipale en vigueur, l'Acheteur dispose de plusieurs modes de paiement : espèces, carte bancaire, carte Tattoo Isère, Pass'Région Jeunes, Pass Culture, chèques cadeaux (Diapason).

Un seul mode de paiement est autorisé pour les achats de billets en ligne ou par téléphone (carte bancaire).

Plusieurs modes de paiement pour une seule et même commande peuvent être envisagés pour les achats de billets au guichet au Diapason.

### **ARTICLE 6. SECURISATION DES PAIEMENTS ET DES DONNEES PERSONNELLES**

La sécurisation des paiements en ligne est assurée par PAYFIP, solution de paiement proposée par la DGFIP. Ce prestataire s'engage à se conformer au règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## **ARTICLE 7. DROIT APPLICABLE – LITIGE – RESPONSABILITE**

Les présentes Conditions Générales de Vente en langue française seront exécutées et interprétées conformément au droit français, de même que la vente des Produits visés aux présentes conditions de vente est soumise à la loi française. En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents.

## **ARTICLE 8. MENTIONS LEGALES**

Dénomination ou raison sociale : Ville de Saint-Marcellin

Adresse et siège social : Hôtel de Ville – 21, place d’Armes - 38160 Saint-Marcellin

N°SIRET : 213 804 164 00019

Numéro de téléphone : 04 76 38 41 61

Adresse et contact du Diapason : 11, rue Jean Rony - 38160 Saint-Marcellin

Numéro de téléphone : 04 76 64 57 56

Courriel : [lediapason.billetterie@saint-marcellin.fr](mailto:lediapason.billetterie@saint-marcellin.fr)

Numéros de licences : PLATESV-R-202-001484/ PLATESV-R-2024-001485/PLATESV-R-2024-001486

## **ARTICLE 9. PROTECTION DES DONNÉES**

Afin de procéder à la commande de Produits, l’Acheteur est tenu de fournir certaines données à caractère personnel le concernant.

Les informations recueillies sur la billetterie en ligne sont enregistrées dans le logiciel de billetterie Sirius pour assurer le suivi des commandes, la gestion de la régie de recettes du service culturel de la Ville de Saint-Marcellin ainsi que pour l’élaboration des statistiques de fréquentation.

Elles sont conservées pendant 4 saisons après la dernière commande de l’Acheteur et sont destinées au personnel en charge de la régie de recettes du Diapason et au Trésor Public.

Conformément à la législation en vigueur relative à la protection des données personnelles (loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978), vous bénéficiez d’un droit d’accès, de modification et de rectification des données vous concernant.

Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par mail [lediapason.billetterie@saint-marcellin.fr](mailto:lediapason.billetterie@saint-marcellin.fr).

## **ARTICLE 10. RESPONSABILITÉ**

Le Diapason met tout en œuvre pour assurer l’exactitude et la mise à jour de l’ensemble des informations fournies sur son site.

Le Diapason se réserve le droit de corriger ou de modifier, à tout moment et sans préavis, le contenu de ce site.